CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

RAPPORT ANNUEL

2025-2026



Novembre 2026

Québec

MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale,
Membres du conseil d'administration,
Citoyens et citoyennes de notre communauté,

L'année scolaire 2025-2026 a été marquée par la poursuite de nos priorités éducatives et par la détermination de l'ensemble de notre organisation à favoriser la réussite, le bien-être et le plein développement de chaque élève. Guidés par notre Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027, nous avons continué à mettre en œuvre des actions concrètes afin de répondre aux besoins des élèves de nos établissements.

Tout au long de l'année, le personnel du Centre de services scolaire des Sommets (CSSDS) a démontré un engagement remarquable. Grâce à une collaboration étroite entre les équipes-écoles, les services éducatifs et les différents secteurs de l'organisation, plusieurs initiatives ont permis d'améliorer l'efficience organisationnelle, de soutenir les apprentissages, de renforcer les milieux de vie et d'améliorer l'accompagnement offert aux élèves jeunes et adultes.

Également, nous avons continué à faire vivre notre vision d'une organisation apprenante où la collaboration, le partage des connaissances et l'amélioration continue occupent une place centrale. Les communautés d'apprentissage professionnelles, le partage d'expertise ainsi que le développement du leadership pédagogique et administratif ont contribué à consolider nos pratiques et à favoriser une vision commune de la réussite.

Cette année a aussi été caractérisée par un contexte de gestion exigeant pour l'ensemble du réseau de l'éducation. Les efforts budgétaires et les cibles d'effectifs demandés aux centres de services scolaires ont nécessité des choix parfois difficiles. Malgré ces contraintes, les directions d'établissement, les gestionnaires et les membres du comité de répartition des ressources ont fait preuve d'un grand sens des responsabilités afin de maintenir des services de qualité et limiter les répercussions sur les élèves.

Nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance à l'ensemble du personnel, aux membres du conseil d'administration, aux parents, aux partenaires ainsi qu'à tous ceux et celles qui contribuent quotidiennement à la réussite éducative. Leur professionnalisme, leur engagement et leur capacité d'adaptation constituent une force précieuse pour notre organisation.

Le présent rapport annuel témoigne du travail accompli, des résultats obtenus et des défis relevés au cours de l'année. Il illustre également la volonté collective qui nous anime : offrir à chaque élève les meilleures conditions pour apprendre, s'épanouir et réussir.

Étienne Poirier
Président

Serge Dion
Directeur général par intérim

Table des matières

1. Présentation du centre de services scolaire 4

1.1 Le centre de services scolaire en bref 4

1.2 Faits saillants 4

1.3 Services éducatifs et autres services 7

2. Gouvernance du centre de services scolaire 9

2.1 Conseil d'administration 9

2.2 Autres comités de gouvernance 12

2.3 Code d'éthique et de déontologie 13

2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics 13

3. Résultats 14

3.1 Plan d'engagement vers la réussite 14

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence 29

3.3 Procédure d'examen des plaintes 31

4. Utilisation des ressources 31

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire 31

4.2 Ressources financières 32

4.3 Gestion et contrôle des effectifs 34

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 $ et plus 35

4.5 Ressources matérielles et informationnelles 35

5. Annexes du rapport annuel 37

5.1 Listes des comités 37

5.2 Répartition des revenus 40

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

Établissements (34)

- 28 écoles primaires
- Quatre écoles secondaires
- Un centre de formation professionnelle avec cinq points de service
- Un centre de formation générale des adultes avec trois points de service

Élèves (9 308)[1]

- Préscolaire : 1 017
- Primaire : 4 441
- Secondaire : 3 393
- Formation générale des adultes (équivalent temps plein) : 227
- Formation professionnelle (équivalent temps plein) : 230

Employés (2 654)

- Personnel cadre : 80
- Personnel enseignant : 1 476
- Personnel professionnel : 126
- Personnel de soutien : 972

Nos établissements sont répartis dans les MRC des Sources, du Val-Saint-François et de Memphrémagog, un territoire qui couvre près de 3 501 km^2.

1.2 Faits saillants

1.2.1 Réussite scolaire et services éducatifs

- La majorité des indicateurs de réussite des élèves affichent de nouveau des résultats positifs, se situant dans les cibles établies du PEVR ou les dépassant. Bien que la maîtrise de la compétence *écriture* demeure un enjeu, les résultats témoignent d'une progression encourageante au regard des années précédentes.
- Le taux de diplomation et de qualification n'atteint pas encore la cible souhaitée, mais nous sommes en hausse constante depuis les trois dernières années.
- Le niveau de vulnérabilité des élèves du préscolaire constitue une préoccupation importante et nécessitera un chantier de travail plus approfondi.

[1] Nombre d'élèves pris en compte au financement par le ministère de l'Éducation (MEQ)

1.2.2 Gestion de la clientèle

- La clientèle de la formation générale des jeunes demeure relativement stable, avec une légère hausse de 12 élèves.
- Une augmentation de 26 élèves est également observée en formation générale des adultes et en formation professionnelle.
- La clientèle du secondaire est en croissance avec une augmentation de 54 élèves. Bien que l'école de la Ruche connaisse une légère diminution de sa clientèle, des contraintes d'espace ont nécessité le déplacement de certains élèves dans un autre pavillon pendant une grande partie de l'année. L'ajout de six classes modulaires en 2026-2027 viendra corriger cette situation.

1.2.3 Ressources humaines

- À la suite de l'analyse des résultats du sondage portant sur la reconnaissance et le bien-être au travail qui a été réalisée auprès de l'ensemble du personnel du CSSDS en 2024-2025, tous les établissements scolaires et les services administratifs ont identifié et mis à jour des actions visant à cultiver un environnement de travail valorisant et mobilisateur.
- Le Service des ressources humaines a terminé l'élaboration de la Politique relative au télétravail et d'un guide d'application encadrant les modalités de télétravail pour le personnel admissible. L'adoption de la politique et l'actualisation du guide ont eu lieu à l'automne 2025.
- Le recrutement demeure un défi dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre. Le déploiement de stratégies et d'outils se poursuit afin de soutenir le Service des ressources humaines dans la promotion de ses offres d'emploi et dans le positionnement du CSSDS en tant qu'employeur de choix.

1.2.4 Ressources financières

- Considérant l'effort budgétaire demandé par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et la cible d'effectifs à respecter, le budget a été adopté plus tardivement qu'à l'habitude. En octobre 2025, le conseil d'administration a adopté un budget équilibré de 167,1 M$ pour l'année 2025-2026, sans pouvoir recourir au surplus accumulé et en préservant les budgets décentralisés des établissements.
- En mars 2026, une révision budgétaire faisant état d'un surplus de 58 596 $ a été déposée au conseil d'administration. De plus, une présentation de l'outil de suivi concernant la cible des effectifs (ETC) a été réalisée, confirmant un niveau d'effectifs inférieur à la cible prévue.

1.2.5 Différentes annonces et projets

- Le 28 août 2025, élèves, membres du personnel et partenaires se sont rassemblés à l'école Notre-Dame-du-Sourire afin de souligner l'important projet d'embellissement de la cour d'école. Ce dernier a permis la modernisation de plusieurs installations sportives et récréatives, offrant ainsi aux élèves un environnement de jeu et d'apprentissage plus stimulant, sécuritaire et inclusif.

- Pour une 8e année, le Souper du partage et le CSSDS se sont associés afin d'offrir une aide alimentaire aux familles vulnérables de la MRC de Memphrémagog. Le 7 septembre 2025, ce sont 115 familles qui ont reçu un panier de la rentrée.
- Le 2 octobre 2025, l'école du Plein-Cœur a été honorée par la Sûreté du Québec (SQ) dans le cadre de son programme annuel de soutien aux écoles. Sélectionné parmi les établissements participants, le milieu a bénéficié tout au long de l'année d'un engagement remarquable des policiers de la SQ auprès des élèves, à travers diverses activités favorisant les saines habitudes de vie et l'engagement communautaire. Cet investissement, jumelé à l'implication soutenue de l'équipe-école, a permis à l'école de recevoir un soutien financier de 17 000 $ destiné à la réalisation de projets favorisant la santé, le bien-être et la réussite des élèves.
- Le Centre de formation professionnelle Expé à Windsor a accueilli le Défi des recrues, un événement régional d'envergure. Du 20 au 23 octobre 2025, des élèves de 2e secondaire, issus des écoles publiques et privées, ont pris part à cette compétition amicale qui célèbre la diversité des métiers spécialisés issus de la formation professionnelle. Une élève en soudage-montage du Centre Expé s'est distinguée en recevant l'une des neuf bourses de 500 $ offertes par Kruger lors du gala de reconnaissance.
- Le 22 août 2026, près de 160 membres du personnel du CSSDS se sont réunis lors du Colloque des éducatrices et éducateurs en milieu scolaire. Cette journée, qui s'est tenue à l'école du Plein-Cœur, avait pour objectif de favoriser le développement professionnel, le partage d'expérience et le renforcement des pratiques éducatives.
- Le 2 septembre dernier, le CSSDS a fait l'annonce de la relance du projet d'amélioration des infrastructures à l'école Notre-Dame-de-Montjoie. Ce projet significatif inclut la construction d'un nouveau gymnase et des rénovations importantes au sein de l'établissement.
- Le 27 septembre 2026 s'est déroulée la 19e édition du Relais Desjardins du Lac Memphrémagog, une initiative sportive de la Fondation Christian Vachon, qui a rassemblé coureurs et bénévoles autour d'un défi de taille. Le CSSDS était représenté par deux équipes qui ont parcouru les 110 kilomètres du relais avec détermination et qui ont amassé un total de 5 722 $ pour la cause.
- Grande gagnante estrienne du concours *La grande récompense à ton école*, l'école primaire Notre-Dame-de-Bonsecours s'est démarquée par son impressionnante collecte de Cubes énergie, reflet de l'engagement quotidien de ses élèves à bouger. Pour souligner cet accomplissement, l'établissement a accueilli l'équipe du Défi Pierre Lavoie pour une journée d'activités festive le 8 octobre dernier.

1.3 Services éducatifs et autres services

1.3.1 Services éducatifs et culturels

L'éducation préscolaire
Le programme Passe-Partout est toujours disponible dans toutes nos écoles et l'éducation préscolaire 4 ans est offerte dans la majorité de nos milieux (25 établissements sur 28).

L'éducation préscolaire 5 ans est dispensée sur tout le territoire du CSSDS et dans tous les établissements du primaire.

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire
Tous les élèves qui résident sur le territoire du CSSDS ont accès à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire.

Le CSSDS est soucieux de répondre aux besoins de sa clientèle. Ainsi, ses écoles primaires et secondaires offrent plusieurs programmes particuliers ou volets spécifiques, généralement accessibles à tous. De même, des services d'adaptation scolaire et de francisation y sont disponibles.

En complémentarité à l'enseignement, le CSSDS met également à la disposition de ses élèves d'autres services tels que le service de garde, la surveillance et l'animation d'activités sportives, culturelles et sociales pendant la période des dîners ou après l'école, des services de cafétéria et de transport.

La formation des adultes
Le Centre d'éducation aux adultes des Sommets dispense, sur l'ensemble du territoire, des services personnalisés dans l'accompagnement de personnes de 16 ans ou plus dans leur cheminement scolaire et personnel. Des services en présentiel et en ligne sont offerts pour cette clientèle.

La formation professionnelle
Le Centre de formation professionnelle Expé offre près d'une quinzaine de programmes de formation aux personnes désireuses de faire l'apprentissage d'un métier, et ce, dans les trois secteurs géographiques du CSSDS.

De plus, le Centre Expé est affilié au service régionalisé du Service aux entreprises – Estrie qui répond aux besoins de main-d'œuvre et de formation en entreprise. Une offre régionalisée est également offerte, par le biais de la concomitance, sur tout le territoire estrien en collaboration avec les centres de formation professionnelle du Centre de services scolaire de la Région de Sherbrooke et le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, de même que des écoles secondaires des mêmes secteurs.

1.3.2 Services complémentaires

Différents services complémentaires sont disponibles :

- animation de la vie étudiante;
- éducation spécialisée;
- éducation à la sexualité;
- ergothérapie;
- information et orientation scolaires et professionnelles;
- orthopédagogie;
- orthophonie;
- psychoéducation;
- psychologie;
- santé et services sociaux;
- soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire;
- travail social.

1.3.3 Services à la communauté

Le CSSDS dispense aussi les services suivants :

- aide au retour aux études;
- formation en entreprise sur mesure et programmes de certification;
- francisation des adultes allophones;
- reconnaissance des acquis professionnels.

Le CSSDS s'engage à :

- rendre accessibles sur son site Web les documents d'intérêt et les encadrements relatifs à ses services;
- répondre à toute demande d'accès aux documents en conformité avec la loi.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

2.1.1 Membres du conseil d'administration

Voici la composition du conseil d'administration pour l'année scolaire 2025-2026.

Membres du personnel, désignés par leurs pairs :

- Personnel de soutien : Poste vacant
- Professionnel non enseignant : Poste vacant
- Personnel enseignant : Bruno Thivierge
- Direction d'établissement : Mélissa Fournier
- Personnel d'encadrement : Josée Banville

La *Loi sur l'instruction publique* prévoit également la participation au conseil d'administration d'un membre du personnel d'encadrement, sans droit de vote, et désigné par ses pairs. Jean-François Paradis, régisseur du Service des ressources matérielles, a été désigné par acclamation.

Membres parents, désignés par le comité de parents :

- District 1 : Karine Morin
- District 2 : Étienne Poirier
- District 3 : Caroline Lacroix
- District 4 : Béatrice Vandevelde
- District 5 : Benoit Champagne

Membres de la communauté, désignés par les membres du personnel et les membres parents :

- Expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines : Julie Jutras
- Expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles : Angèle Latulippe
- Milieu communautaire, sportif ou culturel : Pierre Asselin
- Milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires : Jelena Jovic
- Personne âgée de 18 à 35 ans : Alexandra Lebreux-Marin

2.1.2 Calendrier des séances tenues

Le conseil d'administration a tenu cinq rencontres ordinaires et une rencontre extraordinaire aux dates suivantes :

- 2 juillet 2025
- 30 septembre 2025
- 28 octobre 2025
- 25 novembre 2025
- 31 mars 2026
- 30 juin 2026

2.1.3 Décisions du conseil d'administration

- Adoption d'une résolution autorisant l'envoi d'une lettre au MEQ pour partager des inquiétudes concernant les mesures budgétaires;
- Modification de deux actes d'établissement, soit ceux de l'école secondaire de la Ruche et du Centre d'éducation des adultes des Sommets;
- Adoption d'une résolution, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2026-2036, pour l'ajout d'espace de classes à l'école secondaire de la Ruche et d'un gymnase pour les écoles suivantes : du Baluchon, Masson, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Barthélemy, Saint-Jean-Bosco, de l'Odyssée et du Tournesol;
- Autorisation de consultation de la Politique relative au télétravail, du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSSDS 2026-2027 à 2028-2029, de la Répartition des services éducatifs entre les établissements pour l'année scolaire 2026-2027 et des Règles et critères relatifs à l'inscription des jeunes dans les écoles du CSSDS;
- Présentation du rapport annuel de la protectrice régionale de la région des Appalaches-et-des-Cantons pour l'année 2024-2025 par Me Jean-François Bernier;
- Dépôt des états financiers pour l'année financière 2024-2025;
- Adoption du rapport annuel du CSSDS pour l'année scolaire 2024-2025;
- Approbation de la liste des projets d'investissements 2025-2026;
- Adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSSDS 2026-2027 à 2028-2029, de la Répartition des services éducatifs entre les établissements pour l'année scolaire 2026-2027 et des Règles et critères relatifs à l'inscription des jeunes dans les écoles du CSSDS;
- Adoption du calendrier des séances pour l'année 2026-2027;
- Adoption des actes d'établissement pour l'année scolaire 2026-2027;
- Adoption d'une résolution pour le dépôt de demandes au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour l'ajout d'une piscine à l'école secondaire de l'Escale, d'infrastructures sportives extérieures à l'école secondaire de la Ruche et de gymnases pour les écoles suivantes : du Baluchon,

Masson, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Barthélemy, Saint-Jean-Bosco, de l'Odyssée et du Tournesol;

- Approbation de la Politique relative au télétravail;
- Adoption d'une résolution afin de désigner Marie-Hélène Gauthier comme responsable du traitement des plaintes;
- Adoption d'une résolution afin que la tarification de la surveillance du midi soit augmentée de 3 % autant au primaire qu'au secondaire pour l'année 2026-2027;
- Adoption d'un budget équilibré pour l'année 2025-2026.

2.2 Autres comités de gouvernance

2.2.1 Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif sur le transport scolaire	• Serge Dion – Directeur général adjoint • Jean-Philip Daigle – Coordonnateur au transport scolaire • Anne-Louise Déziel – Directrice adjointe au primaire • Josée Banville – Administratrice • Benoit Champagne – Administrateur • Nancy Favreau – Représentante du comité de parents
Comité d'examen des plaintes	• Lisa Rodrigue – Directrice générale • Étienne Poirier– Administrateur • Alexandra Lebreux-Marin – Administratrice • Pierre Asselin – Administrateur • Benoit Champagne – Administrateur (substitut) • Jelena Jovic – Administratrice (substitut)
Comité des ressources humaines	• Lisa Rodrigue – Directrice générale • Martin Charron – Directeur du Service des ressources humaines • Caroline Lacroix – Présidente • Bruno Thivierge – Administrateur • Mélissa Fournier – Administratrice • Alexandra Lebreux-Marin – Administratrice (substitut) • Julie Jutras – Administratrice (substitut)
Comité de gouvernance et d'éthique	• Lisa Rodrigue – Directrice générale • Lyne Beauchamp – Directrice du Service du secrétariat général et des communications • Caroline Lacroix – Présidente • Josée Banville – Administratrice • Julie Jutras – Administratrice • Pierre Asselin – Administrateur (substitut) • Bruno Thivierge – Administrateur (substitut)
Comité de vérification	• Lisa Rodrigue – Directrice générale • Joël Rouleau – Directeur du Service des ressources financières • Caroline Lacroix – Présidente • Angèle Latulippe – Administratrice • Karine Morin – Administratrice

2.2.2 Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	Voir l'annexe 5.1.1
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)	Voir l'annexe 5.1.2
Comité de parents	Voir l'annexe 5.1.3

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone est disponible sur le site Web du CSSDS. Aucune plainte ou manquement n'a été constaté par le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au cours de l'année scolaire 2025-2026.

Les Règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets sont également disponibles sur le site Web du CSSDS.

2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

2.4.1 Reddition de comptes de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*

Depuis le 20 novembre 2024, la divulgation d'un acte répréhensible se fait directement auprès du Protecteur du citoyen. À la suite des changements à la loi, un responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité a également été nommé au CSSDS.

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

ENJEU 1 : UN ENVIRONNEMENT FAVORISANT L'APPRENTISSAGE, LA MOTIVATION ET LE BIEN-ÊTRE

Orientation 1.1 : Assurer des milieux de vie et d'apprentissage stimulants, motivants et favorisant le bien-être							
Objectif 1.1.1 : Poser des actions qui favorisent l'adoption de comportements positifs, de saines habitudes de vie, un climat empreint de bienveillance et le bien-être dans l'ensemble des établissements et des services du CSSDS							
Indicateur	**Année de référence CSSDS**	**Valeur de départ CSSDS**	**Cible CSSDS 2027**	**Cible MEQ 2027**	**Résultats 2023-2024**	**Résultats 2024-2025**	**Résultats 2025-2026**
Proportion des codes de vie des établissements qui intègrent une approche bienveillante soutenant les comportements positifs (ex. : système de soutien aux comportements positifs)	2022-2023	64 %	82 %	S.O.	64 %	72 %	64 %
Indice de bien-être et sentiment de sécurité des élèves	2022-2023	ND	À déterminer	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Proportion des établissements ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève * Indicateur MEQ	2022-2023	0	À déterminer	100 %	S.O.	S.O.	S.O.
Indice de bien-être et sentiment de sécurité du personnel	2023-2024	ND	80 %	S.O.	S.O.	77,3 %	ND

Explications des résultats

La proportion des codes de vie intégrant une approche bienveillante visant à soutenir les comportements positifs est revenue à son niveau initial, soit 64 %. Cette situation s'explique notamment par le fait que cette approche est peu utilisée dans les écoles secondaires, à l'exception de l'école l'Odyssée, car elle semble moins adaptée pour les établissements de moyenne et grande taille. Par ailleurs, certains milieux disposent déjà de pratiques adéquates et efficaces qui ne nécessitent pas la mise en œuvre de cette approche. Les résultats laissent donc croire que son implantation est principalement privilégiée dans les milieux où elle répond à des besoins spécifiques.

Pour l'année scolaire 2025-2026, il n'y a pas de mesure quant à l'atteinte de la cible de l'indice de bien-être et de sentiment de sécurité des élèves et l'utilisation du référentiel sur le bien-être de l'élève puisque l'outil n'est pas encore disponible pour le réseau.

Il est important de mentionner qu'une deuxième collecte de données sur la reconnaissance et le bien-être au travail sera réalisée en 2026-2027. La première collecte avait eu lieu en 2024-2025. Cette initiative permettra de prendre connaissance du chemin parcouru et des retombées des actions mises en place dans les différents milieux.

Objectif 1.1.2 : Continuer le développement des projets pédagogiques particuliers et des programmes au secondaire							
Indicateur	**Année de référence CSSDS**	**Valeur de départ CSSDS**	**Cible CSSDS 2027**	**Cible MEQ 2027**	**Résultats 2023-2024**	**Résultats 2024-2025**	**Résultats 2025-2026**
Taux de participation des élèves de niveau secondaire à un projet pédagogique particulier * Indicateur MEQ	2022-2023	55 %	75 %	75 %	67,5 %	76 %	84,3 %

Explications des résultats

Les projets pédagogiques particuliers (PPP) constituent une force du CSSDS, comme en témoigne l'atteinte de la cible fixée. Au secondaire, ils sont désormais implantés dans l'ensemble des écoles et tous les élèves évoluent dans un parcours associé à un PPP, une réalité distinctive de plusieurs autres centres de services scolaires au Québec, où des voies régulières sont toujours offertes. Cette offre continue d'ailleurs de se développer afin de répondre aux intérêts des élèves. Certaines écoles primaires offrent également des PPP, illustrant leur dynamisme et leur pertinence.

Objectif 1.1.3 : Offrir des projets diversifiés et motivants pour l'ensemble des élèves							
Indicateur	**Année de référence CSSDS**	**Valeur de départ CSSDS**	**Cible CSSDS 2027**	**Cible MEQ 2027**	**Résultats 2023-2024**	**Résultats 2024-2025**	**Résultats 2025-2026**
Processus de dépistage des élèves à haut potentiel ou ayant de grandes facilités	2022-2023	Pas de processus	Processus élaboré & actualisé	S.O.	Processus élaboré	Processus maintenu	Processus maintenu
Offre extracurriculum de projets qui répondent aux élèves à haut potentiel ou pour les élèves ayant de grandes facilités	2022-2023	56 %	100 %	S.O.	56 %	ND	66 %

Explications des résultats

Il est important de préciser que toutes les écoles ont la possibilité de mettre en place le processus de dépistage des élèves à haut potentiel ou ayant de grandes facilités. Cette démarche est soutenue par le Service des ressources éducatives, notamment par l'accompagnement d'une conseillère pédagogique. Ainsi, les écoles ayant identifié des besoins peuvent déposer un projet en douance afin d'y répondre adéquatement. Considérant que cette offre est accessible à l'ensemble des établissements, il est raisonnable d'estimer que la cible fixée est atteinte. Actuellement, 66 % des écoles se prévalent de cette possibilité, une proportion qui reflète les besoins réels exprimés par les milieux.

ENJEU 2 : LA RÉUSSITE SCOLAIRE DE TOUTES LES PERSONNES

Orientation 2.1 : Intervenir tôt de manière préventive tout au long du parcours de l'élève							
Objectif 2.1.1 : Diminuer la proportion d'élèves du préscolaire 5 ans qui terminent leur préscolaire avec certaines difficultés ou des difficultés importantes dans trois compétences du programme							
Indicateur	**Année de référence CSSDS**	**Valeur de départ CSSDS**	**Cible CSSDS 2027**	**Cible MEQ 2027**	**Résultats 2023-2024**	**Résultats 2024-2025**	**Résultats 2025-2026**
À la fin du préscolaire, nous aurons moins d'élèves ayant certaines difficultés ou des difficultés importantes au niveau des compétences langagières, sociales et affectives.	2023-2024	ND	40 % taux de vulnérabilité	S.O.	S.O.	47,3 % taux de vulnérabilité	66 % taux de vulnérabilité

Explication des résultats

Les résultats observés suscitent des préoccupations pour le CSSDS, alors que la proportion d'élèves du préscolaire présentant une situation de vulnérabilité à l'égard des compétences évaluées est en nette progression. Cette tendance est également constatée à l'échelle du Québec. Afin de répondre à cet enjeu, le Service des ressources éducatives est mobilisé dans l'élaboration d'un plan de soutien et de formation destiné au personnel enseignant. Cette démarche vise l'implantation de pratiques reconnues permettant de réduire de façon significative le niveau de vulnérabilité des élèves entre le début et la fin de l'année scolaire. Par ailleurs, un projet concerté est actuellement mené avec plusieurs partenaires externes, notamment les milieux de la santé, communautaire et de la protection de la jeunesse, afin de soutenir la réflexion et d'amorcer la mise en œuvre de la démarche « Agir tôt » avant l'entrée des enfants à l'école.

Objectif 2.1.2 : Organiser les ressources afin de répondre aux besoins des élèves selon le système de soutien à paliers multiples (RAI) au secteur des jeunes, en formation professionnelle (FP) et en formation générale des adultes (FGA)							
Indicateur	**Année de référence CSSDS**	**Valeur de départ CSSDS**	**Cible CSSDS 2027**	**Cible MEQ 2027**	**Résultats 2023-2024**	**Résultats 2024-2025**	**Résultats 2025-2026**
Proportion d'enseignant(e)s titulaires du primaire qui expérimentent en français et/ou mathématiques le système de soutien à paliers multiples (RAI)	2022-2023	81 %	90 %	S.O.	86 %	ND	95 %
Proportion d'établissements du secondaire qui expérimentent le système de soutien à paliers multiples (RAI)	2022-2023	0 %	50 %	S.O.	50 %	ND	50 %

Explication des résultats

Les résultats démontrent une progression favorable et l'atteinte des cibles établies. La mise en œuvre du système de soutien à paliers multiples (RAI) est bien ancrée au primaire et atteint les objectifs prévus au secondaire.

Objectif 2.1.3 : Mettre en place, au secteur des jeunes, des pratiques efficaces favorisant l'inclusion des élèves issus de l'immigration							
Indicateur	**Année de référence CSSDS**	**Valeur de départ CSSDS**	**Cible CSSDS 2027**	**Cible MEQ 2027**	**Résultats 2023-2024**	**Résultats 2024-2025**	**Résultats 2025-2026**
Processus d'inclusion des élèves issus de l'immigration	S.O.	Aucun processus	Processus élaboré & actualisé	S.O.	Processus élaboré	Processus maintenu	Processus maintenu

Explications des résultats

Le service de francisation est offert selon les besoins recensés et en cohérence avec le processus d'inclusion des élèves issus de l'immigration. Lorsque le nombre d'élèves et l'organisation du transport scolaire le permettent, une offre de services par points de service est privilégiée, tant au primaire qu'au secondaire. Cette approche contribue à une prestation efficiente des services. Néanmoins, le soutien à cette clientèle demeure un défi en raison de divers

facteurs, dont les contraintes budgétaires, la réalité géographique du territoire et les fluctuations de la clientèle, lesquelles sont notamment tributaires des orientations ministérielles en matière d'immigration.

Orientation 2.2 : Hausser le taux de diplomation et de qualification							
Objectif 2.2.1 : Augmenter la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification							
Indicateur	**Année de référence CSSDS**	**Valeur de départ CSSDS**	**Cible CSSDS 2027**	**Cible MEQ 2027**	**Résultats 2023-2024**	**Résultats 2024-2025**	**Résultats 2025-2026**
Taux de diplomation et de qualification après 7 ans (global) * Indicateur MEQ	Cohorte 2015	80,2 %	83 %	86,8 %	73,9 %	74,3 %	78,9 %
Taux de qualification des élèves HDAA en formation des métiers spécialisés (FMS) après 1 an	Juin 2023	66,6 %	75 %	S.O.	62,8 % (44 certifications sur 70 inscriptions)	71 % (46 certifications sur 65 inscriptions)	66 % (42 certifications sur 64 inscriptions)
Taux de qualification des élèves HDAA en formation préparatoire au travail (FPT) après 3 ans	Juin 2023	36 % (cohorte 2020)	40 %	S.O.	25 % (cohorte 2021)	26,5 % (cohorte 2022)	35,48 % (cohorte 2023)
Taux de réussite – Épreuve du MEQ Science et technologie (ST) et Applications technologiques et scientifiques (ATS) de 4e secondaire	Juin 2022	ST : 89 % ATS : 69,1 %	90 %	S.O.	ST : 74,4 % ATS : 59,8 %	ST : 90,7 % ATS : 95,1 %	ST : 83,9% ATS : 70,6 %
Taux de réussite – Épreuve du MEQ Mathématique CST de 4e secondaire	Juin 2022	69 %	65 %	S.O.	79,3 %	82,5 %	76,8 %
Taux de réussite – Épreuve du MEQ Français écriture de 5e secondaire	Juin 2022	63,7 %	68 %	S.O.	64,6 %	58,6 %	71,3 %

Taux de réussite – Épreuve du MEQ Anglais de 5e secondaire	Juin 2022	Écriture : 92,2 % Oral : 96,8 %	95 %	S.O.	Écriture : 93 % Oral : 96,3 %	Écriture : 94,3 % Oral : 96,9 %	Écriture : 94,8% Oral : 95,9 %
Taux de réussite – Épreuve du MEQ Histoire de 4e secondaire	Juin 2023	ND	ND	S.O.	80,3 %	87 %	89,2 %
Taux de réussite des garçons * Indicateur MEQ	Cohorte 2015	75,3 %	77,5 %	82,5 %	66,8 % (cohorte 2016 juin 2023)	69,1 % (cohorte 2017 juin 2024)	71,1 % (cohorte 201 juin 2025)
Taux de réussite des élèves HDAA * Indicateur MEQ	Cohorte 2015	63 %	64,5 %	63,8 %	54 % (cohorte 2016 juin 2023)	56,7 % (cohorte 2017 juin 2024)	64,2 % (cohorte 2018 juin 2025)
Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle (FP) par cohorte	Cohorte 2021	64,9 %	75%	S.O.	64,9 % (donnée de départ)	ND	ND
Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle (FP) après 3 ans * Indicateur MEQ	Cohorte 2019-2020	69,8 %	82 %	84,9 %	61,3 % (cohorte 2020-2021)	78,4 % (cohorte 2021-2022)	78,4 % (cohorte 2021-2022)

Explications des résultats

La moitié des cibles ont été atteintes, notamment en Français *écriture*, ce qui représentait un enjeu pour le CSSDS depuis quelques années. Les résultats à la baisse en Science et technologie (ST) et Applications technologiques et scientifiques (ATS) de 4e secondaire sont questionnant pour le CSSDS. Quant au taux de diplomation et de qualification, quoiqu'en-deca de la cible, une constante progression est observée depuis les trois dernières années. Il en est de même pour la formation professionnelle. Une augmentation constante est observée en FPT, la cible étant presque atteinte. En FMS, malgré une grande variabilité des résultats, le résultat observé correspond pratiquement à la cible établie.

Objectif 2.2.2 : Augmenter le nombre d'élèves dont le résultat est au-dessus de 70 % en français *lecture et écriture* et en mathématiques *résoudre et raisonner*							
Indicateur	**Année de référence CSSDS**	**Valeur de départ CSSDS**	**Cible CSSDS 2027**	**Cible MEQ 2027**	**Résultats 2023-2024**	**Résultats 2024-2025**	**Résultats 2025-2026**
Taux de maîtrise supérieur à 69 % au sommaire en français *lecture et écriture* et en mathématiques *résoudre et raisonner* des élèves HDAA (plan d'intervention)	Juin 2022	**Primaire** Écrire : 39,6 % Lire : 45,9 % Raisonner : 57,4 % Résoudre : 44,3 % **Secondaire** Écrire : 31,5 % Lire : 32,3 % Raisonner : 33,7 % Résoudre : 47,9 %	**Primaire** Écrire : 45 % Lire : 50 % Raisonner : 62 % Résoudre : 49 % **Secondaire** Écrire : 35 % Lire : 37 % Raisonner : 39 % Résoudre : 53 %	S.O.	**Primaire** Écrire : 40,3 % Lire : 43,1 % Raisonner : 57,9 % Résoudre : 47,5 % **Secondaire** Écrire : 31,4 % Lire : 34,1 % Raisonner : 37,9 % Résoudre : 50,3 %	**Primaire** Écrire : 41,8 % Lire : 43,6 % Raisonner : 59,9 % Résoudre : 49,3 % **Secondaire** Écrire : 31,5 % Lire : 36,9 % Raisonner : 33,5 % Résoudre : 45,7 %	**Primaire** Écrire : 40,8 % Lire : 45,9 % Raisonner : 61,1 % Résoudre : 51,7 % **Secondaire** Écrire : 31,8 % Lire : 34,0 % Raisonner : 36,9 % Résoudre : 52,5 %
Taux de réussite – Épreuve du MEQ Français écriture 4e année	Juin 2022	87,1 %	90 %	S.O.	85,1 %	86,5 %	84,7 %
Taux de réussite – Épreuve du MEQ Français lecture 6e année	Juin 2022	81,5 %	84 %	S.O.	91,7 %	88,9 %	91,7 %
Taux de réussite – Épreuve du MEQ Français écriture 6e année	Juin 2022	87 %	90 %	S.O.	86,1 %	87,5 %	86,3 %
Taux de réussite – Épreuve du MEQ Mathématiques raisonner 6e année	Juin 2022	78 %	81 %	S.O.	82,2 %	84,8 %	90,9 %
Proportion des élèves qui obtiennent plus de 70 % au sommaire Mathématiques résoudre 4e année	Juin 2022	73,3 %	78 %	S.O.	72,2 %	68,4 %	69,9 %
Proportion des élèves qui obtiennent plus de 70 % à l'épreuve du MEQ Français lecture 4e année * Indicateur MEQ	Juin 2022	67,4 %	77 %	80 %	58,1 %	70,2 %	68,3 %

Proportion des élèves qui obtiennent plus de 70 % à l'épreuve du MEQ Mathématiques résoudre 6e année * Indicateur MEQ	Juin 2022	63 %	70 %	75 %	76,6 %	71,4 %	77,9 %
Proportion des élèves qui obtiennent plus de 70 % à l'épreuve du MEQ Français lecture 6e année	Juin 2022	69,7 %	75 %	S.O.	75,8 %	75,3 %	79,2 %
Proportion des élèves qui obtiennent plus de 70 % à l'épreuve du MEQ Français écriture 2e secondaire * Indicateur MEQ	Juin 2022	49,7 %	65 %	75 %	52,5 %	51,6 %	46,4 %

Explications des résultats

Quatre des neuf cibles ont été atteintes pour l'ensemble des élèves du primaire en français *lecture et écriture* et en mathématiques *raisonner et résoudre*. L'ensemble des cibles sont atteintes pour les élèves de 6e année, avec une réussite marquée en français *lecture* et en mathématique *raisonner*. Seulement une des huit cibles a été atteinte pour les élèves HDAA, ce qui représente un enjeu persistant pour cette clientèle.

Objectif 2.2.3 : Augmenter la proportion du personnel enseignant qui utilise les pratiques d'enseignement efficace reconnues par la recherche							
Indicateur	**Année de référence CSSDS**	**Valeur de départ CSSDS**	**Cible CSSDS 2027**	**Cible MEQ 2027**	**Résultats 2023-2024**	**Résultats 2024-2025**	**Résultats 2025-2026**
Nombre d'enseignant(e)s qui participent à des équipes collaboratives	2022-2023	20 %	40 %	S.O.	20 %	ND	26,8 %

Explications des résultats

Afin de maintenir l'amélioration du CSSDS, le support et l'accompagnement de cette pratique de concertation de développement devront être maintenus.

Orientation 2.3 : Accroître le taux de persévérance scolaire

Objectif 2.3.1 : Diminuer la proportion d'élèves des secteurs des jeunes, de la formation professionnelle (FP) et de la formation générale des adultes (FGA) qui quittent sans diplôme ni qualification en cours de formation (décrochage)							
Indicateur	**Année de référence CSSDS**	**Valeur de départ CSSDS**	**Cible CSSDS 2027**	**Cible MEQ 2027**	**Résultats 2023-2024**	**Résultats 2024-2025**	**Résultats 2025-2026**
Taux de sortie sans diplôme ni qualification	2019-2020	19,8 %	16,8 %	S.O.	20,1 %	15,7 %	17,3 %
Taux d'abandon du projet d'études en FGA	Rentrée 2023-2024	ND	À déterminer	S.O.	S.O.	ND	ND
Taux de réussite du projet d'études en FGA	Rentrée 2023-2024	ND	À déterminer	S.O.	S.O.	ND	ND

Explications des résultats

Les données recueillies actuellement par le CSSDS permettent d'anticiper une tendance générale à la baisse dans les prochaines années, et ce, malgré une légère augmentation en 2025-2026. Cela s'explique entre autres par le processus de suivi de cohortes.

Objectif 2.4.2 : Améliorer les mécanismes de communication entre l'école, les parents et l'ensemble de l'organisation							
Indicateur	**Année de référence CSSDS**	**Valeur de départ CSSDS**	**Cible CSSDS 2027**	**Cible MEQ 2027**	**Résultats 2023-2024**	**Résultats 2024-2025**	**Résultats 2025-2026**
Taux de satisfaction des parents	Juin 2023	79 %	84 %	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

Explications des résultats
Pour l'année 2025-2026, il n'y a pas de mesure quant à l'atteinte de la cible puisqu'une passation du sondage est prévue en 2026-2027.

ENJEU 3 : UNE ORGANISATION APPRENANTE (L'APPRENTISSAGE EN CONTINU DE L'INDIVIDU, DE L'ÉQUIPE ET DE L'ORGANISATION)

Orientation 3.1 : Assurer le développement professionnel de chaque employé en lien avec sa fonction et son expertise							
Objectif 3.1.1 : Améliorer les processus d'accueil et d'insertion du personnel							
Indicateur	**Année de référence CSSDS**	**Valeur de départ CSSDS**	**Cible CSSDS 2027**	**Cible MEQ 2027**	**Résultats 2023-2024**	**Résultats 2024-2025**	**Résultats 2025-2026**
Taux de satisfaction sur la qualité de l'insertion professionnelle	2023-2024	ND	80 %	S.O.	Enseignant : 53 % (Donnée de départ)	68 %	79 %

Explications des résultats
Le niveau de satisfaction à l'égard de ce programme est en constante évolution et se situe à seulement 1 % de la cible visée. Cette démarche est essentielle pour le développement de l'expertise en enseignement tout en favorisant l'intégration et la rétention de la relève du CSSDS.

Objectif 3.1.2 : Développer et actualiser un processus d'accompagnement et de supervision pour amener les gestionnaires, le personnel enseignant, professionnel et de soutien à se développer professionnellement tout au long de leurs parcours							
Indicateur	**Année de référence CSSDS**	**Valeur de départ CSSDS**	**Cible CSSDS 2027**	**Cible MEQ 2027**	**Résultats 2023-2024**	**Résultats 2024-2025**	**Résultats 2025-2026**
Outils d'accompagnement et de supervision élaborés	2022-2023	Outil existant pour la supervision des directions	Outil créé pour la supervision de chaque catégorie de personnel	S.O.	Outil élaboré pour les gestionnaires	Profil des gestionnaires élaboré	Profil des gestionnaires élaboré
Offre de formation pour toutes les catégories de personnel en cohérence avec les meilleures pratiques et les besoins exprimés	2022-2023	Aucun plan de formation	Plan de formation élaboré pour chaque catégorie de personnel	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

Explications des résultats

L'élaboration des plans de l'offre de formation pour toutes les catégories de personnel a été reportée à l'année 2026-2027.

Objectif 3.1.3 : Améliorer l'attractivité et la rétention du personnel en tenant compte des divers secteurs et milieux							
Indicateur	**Année de référence CSSDS**	**Valeur de départ CSSDS**	**Cible CSSDS 2027**	**Cible MEQ 2027**	**Résultats 2023-2024**	**Résultats 2024-2025**	**Résultats 2025-2026**
Taux ou nombre de postes vacants pour une période supérieure à 2 mois	2023-2024	ND	À déterminer	S.O.	Enseignant : 0 Professionnel : 2 Soutien : 3	S.O.	S.O.

Explications des résultats

Cet indicatif n'est plus suivi à partir de l'année 2024-2025 compte tenu du gel des effectifs demandé par le gouvernement provincial à compter du 1er novembre 2024.

Orientation 3.2 : Développer une culture de collaboration							
Objectif 3.2.2 : Poursuivre le développement d'équipes collaboratives actives et performantes au service de la réussite éducative dans l'ensemble des établissements							
Indicateur	**Année de référence CSSDS**	**Valeur de départ CSSDS**	**Cible CSSDS 2027**	**Cible MEQ 2027**	**Résultats 2023-2024**	**Résultats 2024-2025**	**Résultats 2025-2026**
Nombre d'équipes collaboratives dans les établissements qui actualisent les 3 composantes essentielles pour être performantes (collaboration, données, stratégies d'enseignement probantes ou stratégies de soutien à l'intervention)	2022-2023	70	100	S.O.	64	S.O.	51

Explications des résultats

Le travail collaboratif est une priorité dans tous les établissements du CSSDS. La grille d'évaluation des équipes collaboratives élaborée en 2023-2024 a été utilisée progressivement depuis 2024-2025, pour l'être dans l'ensemble des établissements depuis l'année dernière. Considérant tout le travail effectué en ce sens, il est possible d'affirmer que les 51 équipes collaboratives sont performantes et que ce nombre constitue une nouvelle valeur de départ. Il est important de rappeler qu'aucun résultat n'avait été obtenu pour l'année 2024-2025 compte tenu des moyens d'expression des directions d'établissement.

Orientation 3.3 : Améliorer en continu la performance organisationnelle							
Objectif 3.3.1 : Améliorer l'efficience des processus internes de l'organisation							
Indicateur	**Année de référence CSSDS**	**Valeur de départ CSSDS**	**Cible CSSDS 2027**	**Cible MEQ 2027**	**Résultats 2023-2024**	**Résultats 2024-2025**	**Résultats 2025-2026**
Nombre de processus dessinés et répertoriés	2023-2024	ND	À déterminer	S.O.	S.O.	10	13

Explications des résultats

L'année scolaire 2025-2026 a été la 2e année officielle d'implantation des principes d'amélioration continue. La mise en œuvre du plan d'action élaboré en 2024-2025 est en cours. Des gains sur l'efficience organisationnelle sont déjà observables.

Objectif 3.3.2 : Structurer les données recueillies au sein de l'organisation pour qu'elles soient utiles à la prise de décision							
Indicateur	**Année de référence CSSDS**	**Valeur de départ CSSDS**	**Cible CSSDS 2027**	**Cible MEQ 2027**	**Résultats 2023-2024**	**Résultats 2024-2025**	**Résultats 2025-2026**
Tableau de bord de monitorage de la réussite et de la persévérance (PEVR, projet éducatif)	2022-2023	Aucun	Tableaux de bord élaborés et utilisés	S.O.	Tableau PEVR élaboré	Tableau PEVR maintenu	Tableau PEVR maintenu
Tableau de bord sur l'avancement des projets/chantiers reliés aux processus internes des services et de l'organisation	2022-2023	Aucun	Tableaux de bord élaborés et utilisés	S.O.	Tableau élaboré	Tableau maintenu	Tableau maintenu

Explications des résultats

Les outils de pilotage et de suivi liés à la mise en œuvre ont été élaborés en 2023-2024. Ils sont bonifiés annuellement et utilisés de façon courante par les gestionnaires concernés.

Orientation 3.4 : Développer les compétences essentielles pour faire face à certains enjeux actuels de notre société							
Objectif 3.4.1 : Déployer la nouvelle politique de développement durable							
Indicateur	**Année de référence CSSDS**	**Valeur de départ CSSDS**	**Cible CSSDS 2027**	**Cible MEQ 2027**	**Résultats 2023-2024**	**Résultats 2024-2025**	**Résultats 2025-2026**
Plan d'action	2022-2023	Aucun	Plan d'action élaboré et mis en œuvre	S.O.	S.O.	S.O.	Plan d'action démarré

Explications des résultats

À la suite de la collecte de données effectuée auprès des établissements au sujet des interventions réalisées en développement durable, deux axes d'intervention ont été identifiés. Le premier porte sur la gestion responsable des matières résiduelles et relève du Service des ressources matérielles. Le second vise la collecte et la diffusion des offres de services pédagogiques et relève du Service des ressources éducatives. Ces deux axes contribueront à soutenir et à enrichir les diverses initiatives mises en œuvre dans les établissements du CSSDS.

Objectif 3.4.2 : Développer chez les élèves et les employés les compétences pour l'utilisation des outils technologiques afin d'en faire des utilisateurs éclairés							
Indicateur	**Année de référence CSSDS**	**Valeur de départ CSSDS**	**Cible CSSDS 2027**	**Cible MEQ 2027**	**Résultats 2023-2024**	**Résultats 2024-2025**	**Résultats 2025-2026**
Participation aux formations offertes par le CSSDS	2022-2023	356 participant(e)s pour 53 formations offertes	Plus de 350 participant(e)s par année aux formations offertes	S.O.	376 participant(e)s pour 44 formations offertes	816 participant(e)s pour 78 formations offertes	345 participant(e)s pour 20 formations offertes

Explications des résultats

Le nombre de participantes et participants aux formations est assez stable. Si cet objectif est maintenu pour le prochain PEVR, une réflexion sera faite concernant la pertinence de cet indicateur.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence

Intimidation (fréquence des événements)	Nombre d'établissements scolaires	Violence (fréquence des événements)	Nombre d'établissements scolaires
Aucune donnée disponible	0	**Aucune donnée disponible**	0
0	9	**0**	1
Moins de 10	21	**Moins de 10**	7
De 10 à 19	4	**De 10 à 19**	1
De 20 à 39	0	**De 20 à 39**	4
40 et plus	0	**40 et plus**	21

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Il est important de noter que tous les événements concernant un acte d'intimidation ou de violence ont été traités par les écoles concernées. Six plaintes ont été signalées à la Direction générale en 2025-2026 en lien avec l'intimidation et la violence et huit signalements en lien avec des actes de violence à caractère sexuel ont été portés à sa connaissance. Cinq plaintes ont été traitées en lien avec l'intimidation et la violence par la Responsable du traitement des plaintes. Elles ont été traitées en collaboration avec les acteurs concernés.

Prévention de la violence et de l'intimidation : des actions concertées et diversifiées

Dans le cadre de l'engagement du CSSDS envers un milieu scolaire sain, sécuritaire et bienveillant, les écoles ont déployé une variété de moyens de prévention en lien avec le Plan de lutte contre l'intimidation. Ces actions visent à soutenir le développement global des élèves, à favoriser l'adoption de comportements prosociaux et à renforcer le sentiment d'appartenance au milieu scolaire.

Tout d'abord, la majorité des écoles ont créé des comités et ont élaboré un plan de lutte contre l'intimidation et la violence faisant état du portrait de leur milieu et des besoins de leur clientèle. Des outils de consignation sont utilisés par les écoles, tels que Mozaïk, SOI, FORM, Excel, One Note, SPI et le Baromètre. L'idée est bien certainement de consigner les situations, mais aussi de mieux cibler les actions d'apprentissage et de prévention.

De plus, dix écoles ont intégré la méthode de Soutien aux comportements positifs (SCP) à leur milieu.

Les établissements scolaires ont déployé plusieurs approches complémentaires, tant universelles que ciblées, afin de répondre aux besoins variés des élèves. Parmi celles-ci, on retrouve des outils numériques comme Moozoom, des sous-groupes d'habiletés sociales, des ateliers sur la communication saine ainsi que des interventions structurées sur la résolution de conflits.

Des programmes spécifiques, en collaboration avec des partenaires sociaux et communautaires, tels que Hors-piste, le référent ÉKIP, l'intervention positive, les ateliers de collaboration avec l'organisme Bulle et Baluchon, ont été intégrés dans les milieux pour soutenir les élèves dans leur engagement personnel et prévenir les comportements à risque. Par ailleurs, des initiatives de valorisation comme les billets et bracelets WOW et les billets Beau geste et Choix verts ont été utilisées pour reconnaître les gestes positifs et encourager les attitudes bienveillantes.

Les initiatives telles que les projets de douance, les récréations supervisées, les animations proposées par la police communautaire, ainsi que les diverses interventions en classe contribuent à instaurer un climat favorable à l'épanouissement des élèves. Par ailleurs, le programme Jeunes leaders, les cibles mensuelles, l'accueil structuré des nouveaux élèves et le suivi régulier dans les établissements permettent d'assurer une cohérence dans les interventions et renforcent la mobilisation des équipes-écoles.

Enfin, des ateliers ciblés portant sur la gestion de la colère et le développement des habiletés sociales et émotionnelles sont offerts à certains élèves afin de répondre à des besoins particuliers. Des équipes collaboratives ont été mises en place dans chacune des MRC de notre territoire afin de traiter les situations problématiques vécues par les élèves. Ces instances, telles que les équipes d'intervention jeunesse et les tables tripartites, rassemblent des spécialistes des milieux scolaires, de la santé et des services sociaux. De plus, une équipe d'analyse des cas complexes du CSSDS est accessible à l'ensemble des établissements scolaires, afin de leur offrir un soutien ciblé pour répondre aux défis persistants dans la gestion de certains comportements.

De même, divers programmes ont été implantés dans les milieux, dont *Gang de choix*, le programme d'intervention SCP ainsi que le programme d'intervention thérapeutique aux comportements agressifs. Différentes écoles ont également implanté la stratégie de la Réponse à l'intervention, incluant le système à paliers multiples. Dans le cadre de cette approche éducative, des stratégies universelles (palier 1) ont été mises en place, telles que l'aménagement d'un local d'apaisement, l'organisation de la cour d'école ou la formation des élèves sur des thèmes liés à la violence et l'intimidation.

Une personne responsable dédiée à l'encadrement disciplinaire est en poste dans chacune des écoles secondaires ainsi que dans une école primaire. Par ailleurs, dans sept écoles primaires, des responsables en comportement positif s'investissent activement dans la modélisation de comportements prosociaux, contribuant ainsi à l'instauration d'un climat scolaire favorable.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, le CSSDS s'est doté d'un Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves. Ce dernier ne s'applique toutefois pas aux plaintes à l'égard des services rendus à l'élève, dont la procédure est prescrite à même la *Loi sur le protecteur national de l'élève*, entrée en vigueur le 28 août 2023. Cette dernière vise à faciliter la recherche d'une solution dans le respect de toutes les personnes impliquées et tient compte de l'intérêt de l'ensemble des élèves, du plaignant et du CSSDS. Toutes les informations nécessaires se trouvent dans la section Plaintes et protecteur de l'élève du site Web du CSSDS.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

4.1.1 Objectifs de la répartition annuelle des revenus

En répartissant ses ressources, le CSSDS vise l'atteinte des objectifs suivants :

- Optimiser l'utilisation des ressources dont il dispose pour réaliser sa mission;
- Distribuer les ressources dans un exercice de choix budgétaire collectif tout en priorisant les services directs à l'élève;
- Assurer une répartition équitable des ressources en fonction des caractéristiques propres aux établissements et à leur clientèle.

4.1.2 Principes de la répartition annuelle des revenus

Principes généraux

En répartissant ses ressources, le CSSDS respecte les principes suivants :

- Principe de cohérence en établissant un lien entre la répartition et les divers encadrements;
- Principe d'équilibre budgétaire;
- Principe d'équité;
- Principe de subsidiarité;
- Principe de transparence en rendant explicite son modèle de répartition.

Voir l'annexe 5.2.1 pour les objectifs spécifiques.

4.1.3 Critères servant à déterminer les montants alloués

Voir l'annexe 5.2.2 pour les critères de répartition des ressources.

4.2 Ressources financières

4.2.1 États financiers condensés 2025-2026

État des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos le 30 juin 2026

Revenus	Montant ($)	Pourcentage (%)
Taxe scolaire	14 806 717	8,59
Subventions d'investissement du MEQ	987 375	0,57
Subvention de fonctionnement du MEQ	136 796 182	79,38
Autres subventions et contributions	157 308	0,09
Droits de scolarité et frais de scolarisation	42 163	0,02
Ventes de biens et services	7 034 325	4,08
Revenus divers	2 628 677	1,53
Constatation aux revenus - Revenus non acquis découlant de transferts et donations de tiers	9 883 471	5,73
	172 336 218	**100**
Charges	**Montant ($)**	**Pourcentage (%)**
Activités d'enseignement et de formation	78 681 007	46,12
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	40 719 826	23,87
Services d'appoint	17 000 600	9,97
Activités administratives	7 141 058	4,19
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	20 569 842	12,06
Activités connexes	6 484 502	3,80
	170 596 835	**100**
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	**1 739 383**	
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2025	**12 379 094**	
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2026 (voir note 1)	**14 118 477**	

Note 1 : Le MEQ limite l'utilisation de cet excédent.

État de la situation financière au 30 juin 2026

ACTIFS		
Actifs financiers	**Montant ($)**	**Pourcentage (%)**
Encaisse	3 950 006	3,20
Subvention de fonctionnement à recevoir	12 176 273	9,86
Subvention d'investissement à recevoir	104 356 280	84,49
Taxe scolaire à recevoir	1 007 524	0,82
Débiteurs	1 969 655	1,59
Stocks destinés à la revente	54 324	0,04
	123 514 062	**100**
Actifs non financiers		
Actifs non financiers		
Immobilisation corporelles	192 942 176	99,49
Stocks de fournitures	510 990	0,26
Charges payées d'avance	484 327	0,25
	193 937 493	**100**
TOTAL DES ACTIFS	**317 451 555**	

PASSIFS		
Passifs financiers	**Montant ($)**	**Pourcentage (%)**
Emprunts temporaires	8 568 000	6,71
Créditeurs et frais courus à payer	18 776 381	14,70
Revenus non acquis	2 643 242	2,07
Provision pour avantages sociaux	5 778 851	4,52
Dettes à long terme	68 853 149	53,91
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	23 080 541	18,07
Autres passifs financiers	20 500	0,02
	127 720 664	**100**
Passifs non financiers	**Montant ($)**	**Pourcentage (%)**
Revenus non acquis	175 612 414	
	175 612 414	
TOTAL DES PASSIFS	**303 333 078**	
ACTIF NET (PASSIF NET)	**14 118 477**	

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

4.3.1 Répartition de l'effectif en heures

		1er juillet 2025 au 30 juin 2026		
	Heures travaillées	**Heures supplémentaires**	**Total d'heures rémunérées**	**Nombre d'employé(e)s pour la période visée**
1. Personnel d'encadrement	132 375,15	0	132 375,15	80
2. Personnel professionnel	158 681,43	86	158 767,43	126
3. Personnel enseignant	1 068 350,50	201,25	1 068 551,75	1 476
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	737 122,02	2 101,32	739 223,34	866
5. Ouvrier(-ère)s, personnel d'entretien et de service	126 936,38	785,08	127 721,46	106
TOTAL	**2 223 465,48**	**3 173,65**	**2 226 639,13**	**2 654**

4.3.2 Résumé du niveau de l'effectif

Cible établie par le MEQ Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	2 259 133,1 heures
Total des heures rémunérées effectuées Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	2 226 639,13 heures
Ampleur du dépassement	0 heures
Respect du niveau de l'effectif	Oui

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 $ et plus

4.4.1 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 $ et plus

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	0	0,00 $
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	17	1 209 772 $
Total	**17**	**1 209 772 $**

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

Maintien de l'actif immobilier au 30 juin 2025

2025-2026[2]	
Cible de décaissement, maintien de l'actif	**Investissements réalisés**
10 054 932 $	**10 652 712 $**

L'année 2025-2026 est une année de transition dans le cadre des changements apportés à la gestion et au suivi des projets de maintien d'actif par le MEQ. Le CSSDS obtient dorénavant des « cibles de décaissement » lesquelles font l'objet d'une reddition trimestrielle au MEQ et suivent le cycle des années financières gouvernementales.

[2] Les cibles sont déterminées en année financière gouvernementale, soit du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 dans le cas présent.

4.5.2 Ressources informationnelles

Au cours de l'année scolaire 2025-2026, le CSSDS et ses établissements ont fait l'achat d'équipement informatique nécessaire pour favoriser la continuité des services scolaires offerts dans les différents milieux et assurer la sécurité informatique. Les membres du personnel et les élèves devaient pouvoir compter sur un équipement informatique sécuritaire. Dans cette optique, les achats suivants ont été faits :

- 174 ordinateurs portables neufs : 182 679 $
- 231 ordinateurs portables usagés : 101 749 $
- 300 Chromebook : 144 804 $
- 27 ordinateurs de table neufs : 20 181 $
- 3 ordinateurs de table usagés : 837 $
- 97 tablettes : 43 482,30 $
- 66 écrans plats interactifs : 107 302 $

Les montants ci-dessus excluent les taxes.

5. Annexes du rapport annuel

5.1 Listes des comités

5.1.1 Liste des membres du comité consultatif de gestion

- Isabelle Arguin
- Frédéric Audet
- Josée Banville
- Lyne Beauchamp
- Joanie Beaudin
- Benoit Bertholet
- Nathalie Bourassa
- Nancy Bruneau
- Jacynthe Cantin
- Caroline Champagne
- Martin Charron
- Pier-Luc Chiasson-Ricard
- Marianne Couture
- Isabelle De Gagné
- Yuri Delisle-Carter
- Julie Dépelteau
- Hélène Deslandes
- Tanya Desmarais-Tardif
- Anne-Louise Déziel
- Serge Dion
- Julie Dubois
- Danny Duperron
- Caroline Dussault
- Angela Elias
- Maxime Ferland
- Grégory Fortier
- Mélissa Fournier
- Hugues Gendron
- Stéphane Gévry
- Joël Gilbert
- Daniel Guillot
- Élise Huard-Bégin
- Linda Lacasse
- Mélanie Laurin-Girouard
- Sarah Jane Limoges
- Kim Marleau
- Marc-Antoine Mauzerolle
- Caroline Monette
- Annie Orichefsky
- Samantha Pelletier
- Vincent Pilotto
- Marc Poirier
- Pier-Samuel Poulin
- Mélanie Richard
- Jean-Sébastien Roberge
- Lisa Rodrigue
- Joël Rouleau
- Andréanne Salois
- Ludovick St-Laurent
- Alain Thibault
- Frédérick Urpesz

5.1.2 Liste des membres du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)

- Jessie Bergeron
- Dominic Bourassa
- Marie-Ève Cordeau
- Jocelyn Millette
- Julie Olivier
- Sébastien Roy
- Geneviève Simon (présidente)
- Janick Therrien

Autres membres

- Josée Banville – Direction des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire
- Julie Dépelteau – Direction d'école
- Claudie Jutras-Déry – Personnel de soutien
- Véronique Drouin – Personnel professionnel (en remplacement de Cassandra Lizotte)
- Karine Lacasse – Services sociaux
- Cassandre Lizotte – Personnel professionnel

5.1.3 Liste des membres du comité de parents

Représentants ou représentantes – Écoles primaires

- École de l'Arc-en-Ciel – Julie Martin
- École du Baluchon – S.O.
- École Brassard-Saint-Patrice – Marilou Cousineau
- École de la Chanterelle – Jean-Sébastien Gadbois
- École du Christ-Roi – Jérôme Bédard
- École des Deux-Soleils – Noémie Ouellet
- École Dominique-Savio – S.O.
- École Hamelin – S.O.
- École Jardin-des-Frontières – Pierre-Olivier Frenette
- École Masson – Cindy Petit
- École Notre-Dame-de-l'Assomption – Marie-Ève Cordeau
- École Notre-Dame-de-Bonsecours – Patrick Laliberté
- École Notre-Dame-de-Lourdes – Valérie Gagnon
- École Notre-Dame-des-Érables – S.O.
- École Notre-Dame-de-Montjoie – Christine Rodrigue-Lecours
- École Notre-Dame-du-Sourire – François Séguin
- École de la Passerelle – Christine Côté
- École du Plein-Cœur – Elisa Trottier
- École Saint-Barthélemy – Joëlle Martineau
- École Saint-Gabriel – Nancy Favreau
- École Saint-Jean-Bosco – Simon Dumouchel
- École Saint-Laurent – Geneviève Ste-Marie
- École Saint-Philippe – Étienne Poirier
- École Saint-Pie-X – Alexandra L. Beaudin
- École Sainte-Marguerite – Béatrice Vandevelde
- École du Solstice – Elizabeth Pouliot
- École de la Tourelle – S.O.
- École Val-de-Grâce – Alexandra Lavoie

Représentants ou représentantes – Écoles secondaires

- École secondaire de l'Escale – Rébecca Lemay Dostie
- École secondaire de l'Odyssée – Geneviève Simon (présidente)
- École secondaire de la Ruche – Louise Lapierre
- École secondaire du Tournesol – Sindy Lapointe

5.2 Répartition des revenus

5.2.1 Principes de la répartition annuelle des revenus

Principes spécifiques

Spécifiques à la cohérence

Le CSSDS doit s'assurer :

- d'appliquer les conventions collectives pour les différentes catégories de personnel et les politiques administratives et salariales des cadres et des hors-cadres;
- d'appliquer les conventions collectives et les divers cadres ministériels quant à l'organisation scolaire et à la formation des groupes.

Spécifiques à l'équilibre budgétaire

- Le CSSDS a l'obligation légale, en vertu de la *Loi sur l'instruction publique,* de préparer et de déposer au Ministère un budget équilibré;
- À la fin de chaque exercice financier, les surplus des établissements, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'établissement ou au crédit d'un autre établissement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources en fait la recommandation et que le conseil d'administration y donne suite;
- Chaque établissement est responsable de son déficit, lequel devient la première dépense de l'année subséquente;
- Chaque établissement assume, à même son budget décentralisé, tout excédent de postes d'enseignants relié à l'organisation scolaire, à moins d'une autorisation particulière à la suite de l'évolution de la clientèle;
- Chaque établissement assume, à même son budget décentralisé, tout ajout aux postes initialement prévus au plan des effectifs;
- Les surplus des fonds étudiants, des activités extrascolaires et des projets particuliers initiés par les établissements (fonds 5) sont versés dans un fonds à destination spéciale créé à cette fin, pour l'établissement, par le centre de services scolaire;
- Chaque école doit assurer le financement de son service de garde en tenant compte des allocations reçues, des revenus perçus des parents et de sa contribution au fonds commun du centre de services scolaire;
- Les sommes allouées aux établissements sont transférables, à l'exception de celles allouées pour des dépenses spécifiques, des dépenses reliées à des mesures ciblées du Ministère et celles allouées pour les investissements;
- Des sommes sont centralisées par le centre de services scolaire afin de prévoir la constitution de fonds pour certaines dépenses communes décentralisées, pour la gestion de dépenses impondérables ou imprévues et pour des dépenses que plusieurs ou l'ensemble des établissements décideraient de mettre en commun.

Spécifiques à l'équité

Le CSSDS doit s'assurer :

- de la répartition entre les écoles de l'ensemble des revenus générés par la clientèle du préscolaire, du primaire et du secondaire;
- de la répartition entre les centres de l'ensemble des revenus générés par la clientèle de la formation professionnelle, de la formation générale des adultes et du service aux entreprises;
- de considérer les besoins exprimés par les établissements, les règles d'équité, les inégalités sociales et économiques et la présence d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA);
- de la nécessité d'assurer un niveau d'allocation approprié pour le fonctionnement des petites écoles primaires et secondaires;
- de la nécessité d'assurer un niveau d'allocation approprié pour le fonctionnement des classes spécialisées primaires et secondaires.

Spécifiques à la subsidiarité

Des sommes sont centralisées par le centre de services scolaire afin qu'il puisse exercer ses pouvoirs, ses responsabilités et ses fonctions :

- notamment en matière de transport scolaire pour l'entrée et la sortie des élèves, du service de la dette et des dépenses des services administratifs;
- à titre d'employeur de l'ensemble du personnel;
- à titre de propriétaire des immeubles notamment en matière de construction, de réparations, d'améliorations majeures et d'entretien physique visant à conserver le bon état de ses édifices en lien avec les responsabilités liées à la notion « propriétaire-locataire ».

Dans son budget, le CSSDS prévoit :

- l'attribution des ressources humaines et financières aux écoles pour qu'elles puissent exercer leurs pouvoirs, leurs responsabilités et leurs fonctions;
- l'attribution des ressources humaines et financières aux centres pour qu'ils puissent mettre en place leur organisation scolaire et qu'ils puissent exercer leurs pouvoirs, leurs responsabilités et leurs fonctions;
- la répartition d'allocation entre les écoles d'un même regroupement pour répondre aux besoins des milieux.

Spécifiques à la transparence

- Le CSSDS doit s'assurer de répartir ses allocations de façon transparente;
- Le CSSDS doit rendre compte de son budget aux instances concernées.

5.2.2 Critères de répartition des ressources

Critères pour la répartition des ressources aux établissements
Dans le respect des ressources disponibles, le CSSDS alloue des ressources prioritairement pour les services directs aux élèves.

Dans le but de procéder à une répartition équitable des ressources entre les établissements, plusieurs critères sont considérés selon les différentes allocations à répartir.

Ordres d'enseignement

- Formation générale des jeunes (préscolaire, primaire, secondaire) (FGJ);
- Formation générale des adultes (FGA);
- Formation professionnelle (FP).

Clientèles

- Régulières (de la FGJ, de la FP et de la FGA);
- En difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Handicapées;
- Élèves recevant des services d'accueil et de soutien linguistique;
- Au service de garde.

Autres critères

- Nombre d'élèves par établissement;
- Nombre d'employés – équivalent temps complet;
- Indice du milieu socio-économique;
- Nombre de bâtiments;
- Caractéristiques et composantes des bâtiments;
- Nombre et type de classes;
- Dispersion géographique des bâtiments;
- Regroupements géographiques des établissements;
- Autres critères jugés pertinents, selon le type d'allocation.

Il est important de mentionner que les critères de répartition des différentes mesures ministérielles aux établissements du CSSDS peuvent différer des critères pris en compte lors du calcul des sommes allouées au centre de services scolaire.

Critères pour la répartition aux services administratifs et aux comités
Annuellement, après analyse, le CSSDS alloue aux différents services administratifs :

- Les budgets et effectifs nécessaires :
    - à la gestion courante;
    - à la conservation et à l'entretien de l'ensemble du parc immobilier ainsi qu'à la consommation énergétique de tous les bâtiments.
- Les budgets et ressources nécessaires au soutien des établissements;
- Les budgets nécessaires :
    - pour couvrir notamment les avantages sociaux futurs des employés, les dépenses à long terme et les dépenses d'amortissement;
    - pour le perfectionnement des divers groupes d'employés;
    - à la mise en œuvre des politiques adoptées lors des séances du conseil d'administration;
    - au fonctionnement des divers comités.
- Autres critères jugés pertinents.